

l'espace rural transformé

GEORGES SEVERAC

90 % de la surface du territoire ; une population égale à celle de la région parisienne.

Que l'organisation urbaine s'effectue sur l'espace restreint où les citadins sont actuellement condamnés à rester, ou qu'ils soient libérés de la ville verticale au profit de la ville horizontale, grâce à une plus grande rapidité des communications, la seule question qui sera posée est de savoir si cette urbanisation au sens strict occupera 5 ou 10 % du territoire.

Le territoire rural se trouvera donc encore occuper 95 ou 90 % de la superficie générale. La population rurale se maintiendra sur l'ensemble du territoire, car, à la différence d'un pays comme les Etats-Unis qui a été conquis progressivement sur le vide, nos pays européens eux, se vident progressivement sur des territoires occupés.

Inégalement répartie, il est vrai, doublée pendant les périodes de loisirs, la population rurale pour un pays comme la France comptera 14 millions de personnes, soit près de la population totale d'un pays comme la Tchécoslovaquie. Il ne faut pas raisonner en pourcentages : 20 % de population rurale c'est peu : c'est moins en tout cas que les 70 % d'il y a un siècle. Mais 14 millions d'habitants sur 90 % du territoire ne sont-ils pas au centre d'un des dialogues fondamentaux de l'aménagement du territoire des prochaines années ?

PHILIPPE LAMOUR

Productivité accrue : 2 à 3 fois moins d'agriculteurs.

Le visage que présentera le monde rural dans l'avenir sera largement fonction de l'évolution de l'activité qui l'a façonné jusqu'ici : l'agriculture. C'est donc sur elle qu'il faut ouvrir l'analyse.

Le moteur décisif est ici l'accroissement de la productivité. Actuellement la productivité moyenne brute de travail agricole est, en France, de l'ordre de 10 000 F par U.T.H. (unité-travailleur-homme) ; elle dépasse les 30 000 F par U.T.H. dans les exploitations bien équipées disposant en suffisance de terres de qualité moyenne. Cette productivité va croître très sensiblement.

Elle résultera d'abord de la mécanisation et de la motorisation, des progrès biologiques. La couverture des charges de production et une rémunération suffisante de la main-d'œuvre ne pourront être en effet assurées, pour la majorité des exploitations par le seul accroissement des superficies, même dans l'hypothèse d'un triplement par travailleur des surfaces disponibles, hypothèse qui reste d'ailleurs plutôt supérieure à la limite haute de l'évolution vraisemblable. Le fait déterminant dans l'accroissement de la productivité sera la réduction des effectifs. Sous peine d'engendrer de sérieux déséquilibres économiques et sociaux, la réduction de la part du produit national qui vient de l'agriculture s'accompagnera d'une réduction du pourcentage d'actifs dans l'agriculture par rapport au nombre total d'actifs.

L'expansion démographique du pays ne compensera pas, en chiffres absolus, cette baisse relative.

Une perspective de réduction de l'ordre de 4 à 6 % de la population agricole active nous paraît avoir des chances de se réaliser, dans l'hypothèse d'une expansion économique soutenue, soit une division

par 2 à 3, en fin de siècle, des densités agricoles moyennes actuelles. Remarquons que le chiffre auquel on arrive ainsi (soit 3 à 4 actifs par kilomètre carré de superficie agricole actuelle, ou encore de 8 à 9 personnes vivant de l'agriculture par kilomètre carré de territoire agricole utile) est du même ordre que celui réalisé dans un certain nombre de communes agricoles des régions de limons des plateaux autour de Paris.

Ces chiffres élevés de réduction pourront être contredits par la possibilité d'accès de cette population à des emplois non agricoles plus productifs, donc par le taux d'expansion des secteurs non agricoles, et modulée, sur le plan des individus et des régions, par la localisation des activités non agricoles, les moyens de communication et d'information, les enseignements de tous ordres. Mais hors l'hypothèse d'une récession économique prolongée, il y a très peu de chances de voir les taux de diminution de l'ordre de 2 % par an des effectifs agricoles, observés ces dernières années, se réduire à l'avenir.

Ces prévisions seraient-elles, pour un pays européen comme le nôtre, remises en cause par les perspectives du commerce international, en particulier l'accroissement des exportations agricoles et de l'aide alimentaire au tiers monde ? Nous ne le pensons pas : il n'y a pas, croyons-nous, à attendre qu'un renversement de la conjoncture mondiale sous la pression de la disette en pays sous-développés modifie radicalement les tendances d'évolution de l'agriculture française, en ce qui concerne du moins la population qu'elle occupera et le territoire qu'elle mettra en valeur.

De grandes entreprises de culture ou d'élevage.

La majorité des futurs chefs d'entreprises agricoles de l'an 2000 est déjà née et une forte fraction de cette majorité a déjà assimilé l'essentiel de la formation qui conditionnera ses tendances et ses motivations. En outre, pour si sensible que soit l'accélération de ses évolutions, le secteur des entreprises agricoles reste marqué par la relative lenteur d'un grand nombre de ses adaptations; cette lenteur s'explique, à la fois, par la complexité des processus en cause, le relatif isolement social de la population, la faiblesse des moyens intellectuels et financiers disponibles en moyenne par entreprise, et le problème foncier.

Mais cette lenteur d'ensemble de la mutation ne va pas sans exceptions individuelles nombreuses qui joueront un rôle croissant. En même temps, l'isolement social continuera à se réduire, la complexité des processus sera moins mal maîtrisée. Par contre, les freins financiers et intellectuels, face à des besoins en accroissement très rapides, ont peu de chances de se desserrer sensiblement.

C'est dire qu'il y aura une grande dispersion dans les évolutions des entreprises. En dépit d'une élimination accélérée de celles qui, dépourvues de ressources d'appoint d'origine non agricole, ne pourront faire face aux contraintes économiques et satisfaire les exigences de leurs travailleurs, une fraction probablement majoritaire d'entreprises peu efficaces subsistera. Leurs caractéristiques techniques et économiques ne seront peut-être pas différentes de ce qui est actuellement le lot des exploitations agricoles françaises d'une vingtaine d'hectares en conditions « moyennes » de milieu naturel et qui, relativement privilégiées aujourd'hui auront, à cette époque, totalement « décroché » du peloton de tête et seront gérées par une population très vieillie.

Les « seuils » de rentabilité seront, probablement plus encore qu'actuellement, supérieurs aux superficies médianes; ils seront de l'ordre de 50 à 100 hectares pour la plupart des exploitations agricoles « classiques » (c'est-à-dire production céréalière, associée à l'élevage des ruminants); en outre, la dispersion régionale de ces « seuils » sera sans doute au moins aussi accusée qu'aujourd'hui. Pour les troupeaux laitiers, les seuils seront probablement souvent supérieurs à 50 têtes et les effectifs médians probablement inférieurs à 25 et même 20 têtes.

Des fermes céréalières dépassant 2 000 hectares, des troupeaux laitiers de plus de 100 têtes, des vergers de plus de 50 hectares, avec 2 à 3 fois moins de travailleurs par unité de surface ou par tête d'animal; voilà qui ne sera pas chose rare.

L'agriculture artisanale fournira cependant encore une part élevée de la production et sera probablement majoritaire pour le lait, les légumes et vins, moins sûrement pour la viande, les céréales ou les fruits.

Qui entretiendra l'espace rural ?

Partout où la localisation des ressources le permettra, l'agriculture à temps partiel se manifestera et occupera une fraction de la population et du territoire probablement plus élevée qu'à présent. Il en sera de même pour les activités agricoles des retraités et des activités agricoles considérées comme un loisir, un sport, etc. La contribution de ces types d'exploitations agricoles à un certain nombre de marchés

pourra ne pas être négligeable : vins, petits élevages et certains fruits; mais il est très malaisé de l'apprécier. De même, il existera des exploitations où la production de denrées agricoles proprement dites ne sera pas l'essentiel de l'activité, et qui tireront des ressources de la forêt, de la pêche et de la chasse, de l'hébergement des vacanciers, du tourisme, voire de subventions pour l'entretien de véritables « musées » de genre de vie et d'organisation du paysage.

Mais il est également très vraisemblable que, dans le contexte de concurrence et de recherche de la productivité, les entreprises agricoles seront amenées à abandonner un certain nombre de rôles sociaux et économiques que remplit actuellement l'agriculture artisanale traditionnelle et qui ne se traduisent pas en rentrées monétaires clairement saisissables à assez court terme par les entreprises agricoles.

Ces rôles devront alors être pris en charge, soit par des entreprises agricoles de type nouveau, soit par des entreprises non agricoles, soit encore par diverses collectivités publiques. Parmi eux, il y aura une bonne partie des actions d'aménagement foncier, et, plus généralement, d'aménagement de l'espace rural, mais aussi des activités plus directement commerciales, telle la production de divers services (tourisme et loisirs, décoration...) ou plus éloignées encore de la vie économique courante, telles les diverses mesures de conservation écologique et biologique, à diverses fins, depuis la recherche scientifique jusqu'à la prophylaxie des maladies.

Avec des densités de personnes actives de l'ordre de 3 à 4 au kilomètre carré, il est techniquement impossible de confier au seul secteur agricole l'entretien total de l'espace rural, à moins de renoncer à entretenir une fraction notable de ce que l'histoire nous a légué.

A l'inverse, une densité nationale de l'ordre de 130 habitants au kilomètre carré, un niveau de vie multiplié par 4 ou 5, la rapidité des communications et l'accroissement de nos moyens techniques, doivent permettre aux collectivités de tous ordres, mais sans doute principalement aux grandes agglomérations et à la collectivité nationale, de prendre directement en charge une proportion croissante des tâches correspondantes.

Le problème est donc d'organiser l'intégration d'une activité agricole ayant des densités de plus en plus squelettiques de main-d'œuvre dans un aménagement de l'espace rural, où les coûts seront de plus en plus fréquemment couverts à partir des ressources de secteurs non agricoles et où, par conséquent, les décisions tendront de plus en plus à échapper aux agriculteurs.

Desservir une population disséminée.

A l'origine de la difficulté de prendre en charge l'entretien de l'espace rural, la faible densité du milieu rural posera aussi des problèmes pour la desserte de la population.

Il y a des analogies de plus en plus grandes entre les équipements d'infrastructure territoriale nécessaires aux agriculteurs et ceux qui sont nécessaires aux industriels et aux commerçants, de même que les analogies vont croissant entre les besoins des populations agricoles et rurales et les besoins des populations proprement urbaines. Mais la différence fondamentale résidera dans la faible densité d'occupation et la dispersion des habitants; peut-être davantage que d'autres éléments, elle caractérisera le milieu rural. Il y a peu de chances de voir cette différence s'atténuer et le contraire est probable.

Il en résulte, pour un même type de service désiré, un coût par personne active et par tête de population desservie qui tend à être beaucoup plus onéreux que dans les villes, d'où, une tendance à limiter fortement le volume des services rendus à chaque résident de l'espace rural. Ce handicap semble, à beaucoup, largement compensé par une moindre nécessité de faire appel à ces services.

Mais gardons-nous cependant de confondre nécessité et utilisation à plein des possibilités offertes, de ne pas distinguer absence de besoins et non couverture de besoins latents.

Regrouper l'habitat ?

Une géographie plus concentrée de l'habitat rural est-elle une éventualité probable ?

En dépit du progrès des communications et bien que l'implantation des résidences des travailleurs agricoles dans de grosses agglomérations soit une solution qui a déjà été pratiquée de longue date (c'est le cas de nombre de pays méditerranéens), cet habitat a nombre de raisons de rester dispersé. S'y opposent les coûts des équipements, de la viabilité automobile et des télécommunications. Les bâtiments d'exploitation resteront, de toutes façons, nécessairement dispersés pour des raisons d'efficacité technique, et leurs besoins en matière de viabilité et télécommunications, électricité et adductions d'eau resteront au moins aussi élevés que de nos jours.

Les regrouper pour regrouper aussi l'habitat et permettre ainsi un meilleur usage d'équipements collectifs n'est pas une solution tellement avantageuse : c'est multiplier le volume des trafics internes des exploitations et, sauf dans le cas où se trouve agglomérée simultanément une notable population à activités ou, tout au moins, ressources non agricoles, il faudrait accepter des distances bâtiments-champs de l'ordre de 5 kilomètres pour atteindre le millier d'habitants, chiffre déjà bien faible pour nombre d'activités collectives assez élémentaires (commerces alimentaires, écoles primaires, salle de réunion, etc.) sans que cela entraîne d'économies notables en matière de viabilité (au contraire), les seules économies possibles portant sur les télécommunications, le réseau électrique et l'adduction d'eau.

Ceci ne vaut principalement, bien entendu, que pour les personnes actives engagées dans une production agricole à base de cultures végétales courantes, et non pour les « élevages sans sol » et certaines productions végétales très intensives. Dans ce cas, un regroupement de l'habitat présente les avantages théoriques auxquels on pense habituellement ; mais d'autres problèmes peuvent surgir : nuisances à l'égard des voisins, exigences particulières d'alimentation en eau, d'exposition, ou de sol, etc. qui peuvent gêner l'implantation agglomérée.

Nombre de fonctions commerciales, administratives, socio-culturelles peuvent se transférer jusqu'à 20 ou 30 kilomètres de l'habitat des personnes actives en agriculture.

Toutefois, il subsiste d'autres fonctions et il en apparaîtra de nouvelles pour lesquelles cette distance est excessive, mais qui peuvent admettre sans inconvénient des déplacements de 10 à 15 minutes de durée : achats courants des ménages, courrier, interventions médicales et vétérinaires urgentes, remplacement d'une pièce ou réparation immédiate d'un équipement, activités de loisir, de formation, réunions culturelles ou syndicales, etc.

De sorte que certains pensent que l'habitat rural non agricole peut avoir intérêt à se concentrer en agglomérations rayonnant sur cent à cinq cents kilomètres carrés, regroupant une population deux à cinq fois supérieure à la population agricole desservie, soit de 1 000 à 10 000 habitants selon les lieux et les ressources, avec un mode pour deux cents kilomètres carrés et quatre ou cinq mille habitants (villages-centres).

Des concurrences à l'utilisation agricole de l'espace rural ?

C'est principalement à partir de l'analyse économique et démographique des exploitations agricoles que semblent pouvoir être tentées les projections les plus réalistes du besoin de terre qu'exprimera le secteur agricole. A l'intérieur de celui-ci, les migrations d'entreprises agricoles seront sans doute plus nombreuses qu'aujourd'hui et moins risquées : c'est une conséquence de l'« artificialisation » de l'agriculture. Elles resteront cependant assez onéreuses et assez risquées pour n'être statistiquement qu'un phénomène accessoire de l'aménagement du territoire, limité à une minorité entreprenante, dont le rôle économique pourra être notable, mais dont le comportement ne modifiera pas sensiblement l'âpreté de la concurrence là où les entreprises auront les productivités marginales les plus élevées. Ce cas sera celui des régions qui allieront à un niveau d'équipement élevé une forte proportion de chefs d'exploitation jeunes.

A côté d'une mobilité géographique interne au monde agricole il faut aussi mesurer l'importance des abandons de terre par le secteur agricole qui se feront principalement de deux manières :

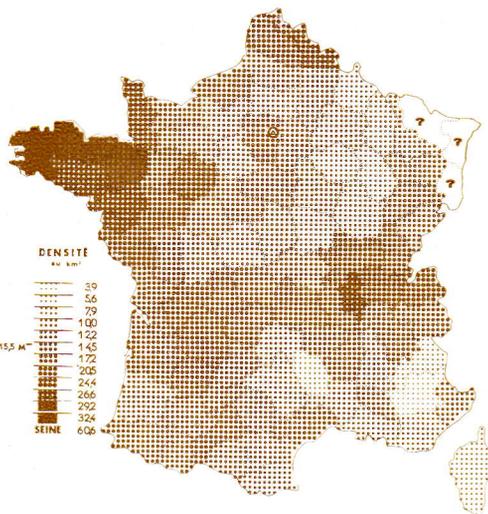
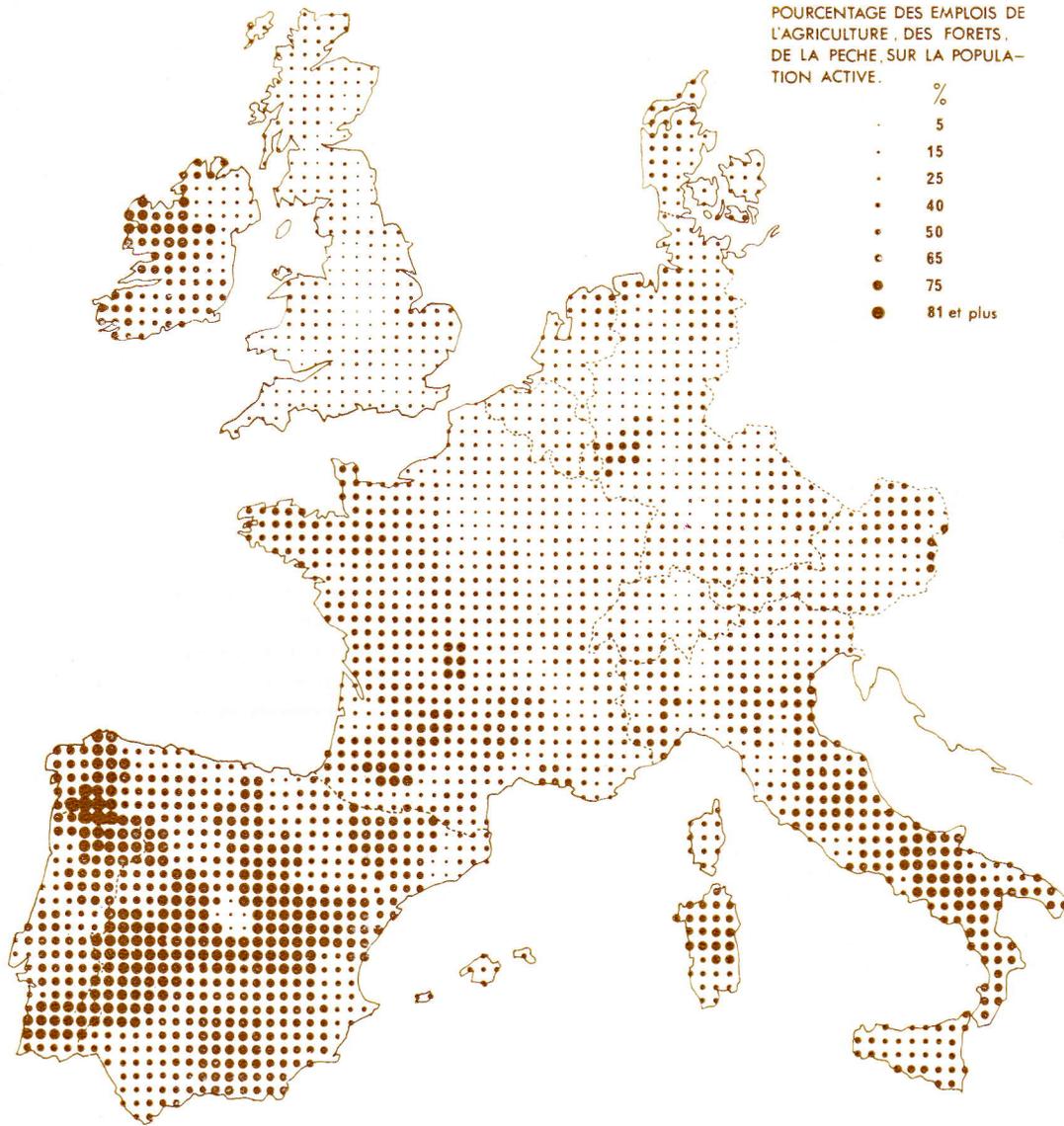
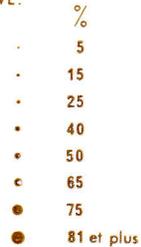
- la disparition d'entreprises dont les terres ne seront pas reprises par d'autres entreprises agricoles, parce qu'il n'existera pas dans le voisinage des entreprises agricoles à productivité marginale suffisamment élevée,
- transfert de terre à des secteurs pour lesquels la productivité marginale de la terre est plus élevée qu'en agriculture, ou bénéficiant d'un droit d'expropriation.

Si la géographie agricole se transformait en milieu clos, quelle serait sa destinée ?

La dépendance des exploitations agricoles à l'égard de leur environnement aura tendance à s'accroître encore.

La maîtrise croissante recherchée par les agriculteurs fera, il est vrai, disparaître certaines différences actuelles de fertilité ; la hiérarchie des facteurs de fertilité continuera à se modifier. Mais les conditions plus strictes qui s'imposeront aux entreprises agricoles les contraindront à continuer à tenir compte de la variété des conditions de milieu et à rechercher une meilleure adaptation du système de production et du mode de gestion aux divers types de milieu ; d'autre part, davantage engagées dans l'économie d'échange les exploitations agricoles seront, plus qu'aujourd'hui encore, conditionnées par les caractéristiques de géographie humaine où elles seront placées. Il fait peu de doute que les zones de topographie peu accentuée seront seules favorables aux spéculations végétales courantes. Les régions à relief accusé, sauf exceptions locales (vins de cru, primeurs, certains fruits), seront de plus en plus abandonnées aux résidences secondaires, aux forêts, au pâturage extensif, et, accessoirement, à des élevages sans sol, à des serres (sur pentes bien exposées), etc. Il en sera de même des zones de forte altitude.

POURCENTAGE DES EMPLOIS DE
L'AGRICULTURE, DES FORETS,
DE LA PECHE, SUR LA POPULA-
TION ACTIVE.



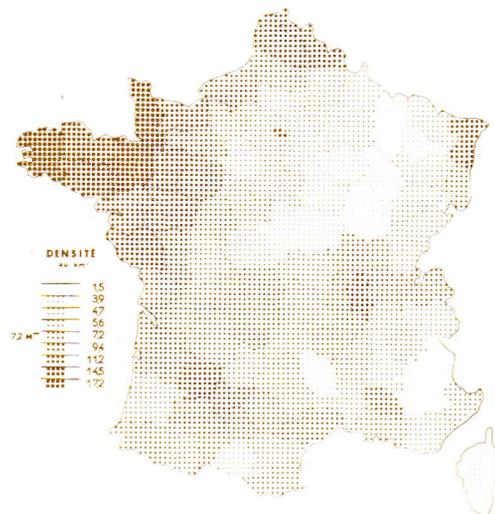
1901

L'ouverture des frontières et les conditions de modernisation technique vont modifier très profondément les structures de répartition des populations agricoles.

Au cours des 60 dernières années, la France a connu une diminution très forte du nombre des agriculteurs. Le pourcentage d'actifs dans le secteur agricole apparaît sur les 2 cartes inférieures (Études et conjonctures I.N.S.E.E.).

A l'échelle de l'Europe, on peut se demander, compte tenu des transformations qui interviendront encore, ce que sera la géographie agricole des 50 prochaines années.

(D'après Jean Dollfus - Atlas de l'Europe de l'Ouest 1961).



1962

Les disponibilités en eau d'irrigation, spécialement là où préexisteront des exploitations dynamiques (mais aussi là où la pression de population agricole active sera la plus forte) deviendront un facteur de plus en plus décisif de fertilité pour la majeure partie de la France.

Là où l'irrigation est impossible, les sols trop minces tendront à être abandonnés, de même que les sols trop légers, sableux ou calcaires, au profit de la forêt et, plus rarement, du pâturage extensif.

Cependant, de toutes les disparités, celles qui seront liées aux décalages de développement industriel et commercial ont des chances d'être les plus marquées. Le rayon d'influence des implantations urbaines et des pôles industriels est appelé à s'accroître ; mais la proximité géographique des débouchés pour la main-d'œuvre et les produits agricoles, celle des sources d'information et de formation pour les agriculteurs, la qualité des services productifs et commerciaux qui seront disponibles, et, plus généralement, la nature du contexte socio-économique dans lequel seront plongés les agriculteurs, seront des éléments décisifs de l'évolution des entreprises agricoles.

Le monde rural étant ouvert aux diverses activités de l'homme, l'évolution de sa géographie sera largement liée aux tendances autres qu'agricoles ; déjà quelques exemples nous montrent que certaines industries peuvent avoir besoin ou de très grands espaces ou d'isolement ou d'une occupation de territoires qui suppose l'éloignement d'une population pour des raisons de sécurité.

En outre, les terrains qui sont les plus favorables pour accueillir l'agriculture intensive et en particulier l'agriculture irriguée, sont précisément ceux qui sont les plus aptes à recevoir l'implantation des cités, celle des industries, et celle des moyens de communication : ce sont les plaines, les vallées, les estuaires qui sont également convoités par l'ensemble de ces implantations correspondant aux diverses activités et aux diverses structures.

Il est donc probable qu'une grande partie de l'agriculture intensive de demain sera étroitement associée à ces grandes aires de densité économique et démographique, où se retrouveront également la ville plus ou moins distendue, plus ou moins desserrée ou étalée, et l'industrie, en particulier les industries agricoles et alimentaires. Ces dernières se développeront car, de plus en plus, le produit agricole sera valorisé par la transformation, en attendant que l'agriculture soit faite, pour ainsi dire, à la commande, c'est-à-dire selon les vœux de la consommation et de la distribution.

Nous aurons donc une agriculture intensive qui sera, pour ainsi dire, urbanisée.

L'espace rural, espace de tourisme ?

Mais la confrontation la plus intense avec l'agriculture pour l'utilisation du sol rural résultera des besoins de loisirs et d'habitat « second » des citadins.

L'affectation spécialisée, au voisinage des villes et dans les zones d'affluence touristique, sera sans doute la règle. L'alternance camping-pâturage, culture-promenade, est déjà pratiquée. Prairies et surtout forêts se prêtent assez bien à des pluralités d'affectations, ainsi, bien entendu, que chemins et bâtiments ruraux. Seules, parmi les terres agricoles, les terres labourables, au sens large, s'y prêtent assez mal,

sauf exceptions. L'affectation des terres par zonage délibéré soulève, en définitive, assez peu de problèmes d'ordre technique et économique, car la reconnaissance des sols qui ont une valeur certaine comme terres labourables n'est pas techniquement très délicate dans la plupart des situations si, par ailleurs, des hypothèses sur la démographie agricole ont pu être avancées. Par contre, il est évidemment plus difficile de régler les modalités juridiques et économiques d'attribution des divers droits d'usage sur les terres.

En ce qui concerne l'affectation des usages du sol, la tendance vers une spécialisation accrue de chaque type d'entreprise au sol s'accusera dans la plupart des cas. Cette tendance se justifiera par la spécificité croissante des buts poursuivis et de l'équipement mis en œuvre pour les atteindre. Cependant, la tendance inverse, liée à la croissance des besoins de divers ordres et aux progrès de l'imagination juridique, existera aussi, qui consistera à tenter, chaque fois que cela sera techniquement et juridiquement possible, de superposer plusieurs types d'usages distincts sur le même type de sol.

L'on ira vers le développement des activités de tourisme, intensif ou extensif ; intensif là où il y a deux périodes d'exploitation du tourisme, l'hiver et l'été (cela intéresse en Europe et aux États-Unis quelques milliers de communes de montagne) : tourisme extensif qui n'est pas seulement celui des vacances périodiques d'été, mais aussi du repos, du loisir, et en particulier de ce loisir obligatoire que va représenter la longue période de retraite permise par la prolongation de la moyenne de la vie humaine. Le séjour prolongé d'un nombre de personnes âgées assez considérable, qui y apporteront les ressources résultant de leur retraite, peut, dans certaines circonstances, être considéré comme un élément essentiel du maintien d'un minimum de services dans l'espace rural.

Enfin, une partie de cet espace rural sera naturellement affectée à la sauvegarde des sites naturels, des parcs régionaux et des parcs nationaux et aussi des sites protégés dont la fréquentation sera peut-être saisonnière et d'une densité peu élevée mais qui seront, sans doute, de plus en plus nécessaires pour la re-création, dans le sens le plus étymologique du mot.

L'espace rural : un atout précieux

L'abondance de la population active agricole est une preuve d'insuffisance de développement économique, et la diminution de la population active par rapport à la population totale a toujours été considérée par les économistes comme étant une preuve de développement favorable.

Mais l'espace rural pourrait bien apparaître dans un temps assez rapide comme un bien particulièrement précieux, comme une réserve essentielle, pour pouvoir accueillir précisément les conséquences de la diffusion des techniques avancées dans une nation moderne. Si cela était, de même que l'urbanisation ne se réduit pas à un simple problème d'économie des entreprises industrielles et commerciales. L'aménagement de l'espace rural devrait de plus en plus tenir compte de fins distinctes de la simple recherche d'accroissement de l'efficacité économique des activités de production agricole.

G. S.